

Conditions générales de vente du camping Vive la Vie



Coordonnées Vive la Vie

Camping Vive la Vie
3 Chemin des Tourbières,
Lieu dit Fardoux,
24450 La Coquille, France
Huile : +33 (0) 6 89 77 13 08
Courriel : campingvivelavie@gmail.com
Site Web : campingvivelavie.online

1. Réservation et réservation de gares de triage, de chalets nature et de mobil-homes

1. Lors de la réservation d'un jardin, d'une maison nature ou d'un mobil-home, 25% du montant total doit être payé immédiatement. Dès que celle-ci aura été payée, la réservation sera définitive ;
2. Si 1 semaine (7 jours calendaires) après la réservation d'une cour, d'une maison nature ou d'un mobil-home, l'acompte de 25% n'a pas été reçu, la réservation expirera ;
3. Si, après l'expiration de la réservation, le client souhaite toujours utiliser la maison nature ou le mobil-home, une nouvelle réservation doit être effectuée. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être faite à la réservation initiale ;
4. 4 semaines (28 jours calendaires) avant le début de l'événement, les 75% restants doivent être payés ;
5. Si la réservation est effectuée moins de 4 semaines avant le début de la réservation, le montant doit être réglé en totalité dès que la réservation est effectuée. Cette réservation sera convertie en réservation dès réception de l'intégralité du montant par Vive la Vie ;
6. Si la réservation concerne une maison nature ou un mobil-home, l'acompte doit être versé 4 semaines (28 jours calendaires) avant le départ ;
7. Si une maison nature ou un mobil-home est réservé moins de 4 semaines avant le départ, l'acompte doit également être versé immédiatement ;
8. L'acompte versé sera annulé après le départ, après déduction des frais encourus. Cela se fera au plus tard 4 semaines (28 jours) après le départ.

2. Conditions d'annulation pour l'emplacement, la maison nature et le mobil-home

1. En cas d'annulation de la réservation, les conditions suivantes s'appliquent :
 - a. En cas d'annulation moins de 4 semaines (28 jours calendaires) avant le début de l'événement, 15% du montant total des frais d'annulation sera facturé ;
 - b. Si la réservation est annulée dans les 4 semaines (28 jours calendaires) avant le début de la réservation, 25% du montant total sera facturé ;
 - c. Si la réservation est annulée dans un délai de 1 semaine (7 jours calendaires) avant le début de la réservation, 100% du montant total sera facturé.



3. Modifications des réservations et réservations d'une cour, d'une maison nature et d'un mobil-home

1. S'il y a des changements, ils doivent être notifiés par e-mail au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

4. Conditions de séjour

1. Vive la Vie ne propose pas d'emplacements saisonniers ;
2. La durée maximale d'un séjour dans une gare de triage, en maison nature ou mobil-home, est de 3 semaines (21 jours), sauf convention contraire expresse ;
3. En ce qui concerne une maison nature ou un mobil-home, un séjour minimum d'une semaine (7 jours calendaires) s'applique pendant les mois de juillet et août. Les jours d'arrivée et de départ fixes sont les samedis de juillet et août, sauf convention contraire expresse ;
4. Il n'y a pas de durée minimale de séjour pour une gare de triage.

5. Rendez-vous d'arrivée et de départ

5.a. Arrivée

1. La confirmation de réservation doit être présentée à l'arrivée ;
2. Tout montant impayé, y compris tout dépôt, doit toujours être payé. Cela peut se faire par carte de débit, en espèces ou par carte de crédit.
3. Si un animal de compagnie est réservé, le passeport (y compris les détails de vaccination) doit être présenté. Vive la Vie peut en faire une copie.

5.b. Départ

1. La cour et le logement doivent être livrés conformément aux points 7 et 8 ;
2. En principe, la facture définitive sera effectuée la veille du départ pendant les heures d'ouverture de la réception ;
3. Si un règlement définitif n'a pas été effectué un jour avant le départ, celui-ci doit être effectué le matin du départ ;
4. La clé du logement doit être restituée à la réception au plus tard à 11h le jour du départ ;
5. Le jour du départ, les clients peuvent encore utiliser les installations après l'heure de départ mentionnée.

5.c. Rendez-vous d'arrivée ou de départ tardifs

1. Si une arrivée ou un départ tardif est prévu, celui-ci aura toujours lieu après consultation avec le lieu Vive la Vie ;
2. Dans ce cas, Vive la Vie évalue ce qui est faisable ou non pour chaque situation.

5.d. Ne prenez pas de poids

1. Si aucune arrivée n'a lieu le jour de l'arrivée, sans en informer Vive la Vie, Vive la Vie annulera la réservation et facturera les frais d'annulation ;
2. Vive la Vie ne sera pas informée par téléphone ou par e-mail ;
3. Vive la Vie doit avoir envoyé un accusé de réception. Sans cette confirmation, la notification n'a pas été reçue ;
4. Aucun remboursement ne sera effectué en aucun cas.

5.e. Heures d'arrivée et de départ maison nature et mobil-home

1. Le jour de l'arrivée, la maison nature ou mobil-home est disponible à partir de 15h ;
2. Le jour du départ, la maison nature ou le mobil-home doit être livré propre au plus tard à 11h.

5.f. Heures d'arrivée et de départ

1. Le jour de l'arrivée, la cour est disponible à partir de 15 h ;
2. Le jour du départ, la cour doit être libérée au plus tard à 12 heures.

6. Inventaire d'une maison nature ou d'un mobil-home

1. La liste d'inventaire se trouve à l'intérieur de l'armoire de cuisine ;
2. Vérifiez dès que possible que tout l'inventaire n'est pas endommagé. Si ce n'est pas le cas, cela peut nous être communiqué au plus tard le lendemain à 12 heures. Nous en prendrons note et, si nécessaire, organiserons un remplacement dans les plus brefs délais. Passé ce délai, les plaintes sont considérées comme inexistantes ;
3. Les articles manquants ou endommagés seront facturés.

7. Nettoyage de la maison nature et du mobil-home

1. Des rendez-vous de nettoyage fixes sont inclus lors de la réservation ;
2. Il n'est pas possible d'effectuer une réservation sans frais de ménage ;
3. Le logement est livré propre par Vive la Vie ;
4. S'il s'avère à l'arrivée que cela ne s'est pas bien passé, veuillez le signaler le jour même, afin que nous puissions toujours y remédier. Bien sûr, vous pouvez également signaler plus tard pendant votre séjour, mais nous ne pouvons alors plus ajuster cela ;
5. L'hébergement doit être livré propre à balai au moment du départ ;
6. Les déchets doivent être éliminés séparément et déposés dans les poubelles appropriées ;
7. Il n'y a plus de déchets présents lorsque l'on quitte la maison nature ou le mobil-home ;
8. Le linge sale doit être ramassé dans la zone centrale de l'hébergement au moment du départ ;
9. Les fenêtres et les portes doivent être fermées ou verrouillées au moment du départ ;
10. Si, au moment du départ, il s'avère que l'hébergement n'a pas été livré propre à balai, des frais de nettoyage supplémentaires peuvent être facturés ;
11. Si des articles sont cassés ou manquants lors de l'inspection, un montant sera facturé.

8. Lit et linge de maison, maison nature et mobil-home

1. Lors de la réservation, le linge de cuisine est inclus en standard ;
2. Si vous avez choisi de louer un forfait linge, les lits seront faits avec un oreiller et une couette ;
3. Au moment du départ, il est demandé de récupérer le linge de lit et de cuisine dans la zone centrale de l'hébergement ;
4. Si aucun forfait linge n'a été loué, celui-ci peut tout de même être demandé à l'arrivée. Les draps seront alors livrés par la suite, mais les lits ne seront pas faits par la suite ;
5. Si aucun forfait de linge n'a été loué, l'oreiller et la couette ne doivent pas être utilisés sans être protégés par une taie d'oreiller ou une housse de couette. Cela peut être vérifié.

9. Nombre maximum de personnes par maison nature ou mobil-home

1. Le nombre maximum de personnes par hébergement est de 3 ou 4 personnes, selon l'emplacement réservé ;
2. Si vous le souhaitez et après consultation, il est permis à une personne supplémentaire de passer la nuit sur le matériel qu'elle a apporté. Le prix à l'approbation est égal au prix d'une personne supplémentaire à un chantier ;
3. Vive la Vie se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles ayant plus de personnes que le nombre maximum autorisé par hébergement. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

10. Nombre maximum de personnes par verge

1. Le nombre maximum de personnes par mètre est de 6, avec un maximum d'une caravane, d'un camping-car ou d'une grande tente. Il est permis de planter une petite tente ;
2. Vive la Vie se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles ayant plus de personnes que le nombre maximum autorisé par hébergement. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

11. Utilisation par des tiers

1. L'utilisation par des tiers d'un équipement de camping et/ou d'un emplacement associé n'est autorisée que si le propriétaire en a donné l'autorisation écrite ;
2. L'utilisation par des tiers d'un équipement de camping et/ou d'un emplacement associé n'est autorisée que si Vive la Vie l'a expressément autorisé ;
3. Le consentement donné peut être assorti de conditions, qui doivent ensuite être préalablement fixées par écrit.

12. Groupes plus importants

1. Il est possible de réserver plusieurs emplacements, chalets nature ou mobil-homes en même temps, mais pas via le site web. Pour cela, Vive la Vie doit être contacté séparément afin qu'ils puissent établir un devis ;
2. Vive la Vie se réserve le droit de refuser un groupe. Aucun remboursement ne pourra être demandé au moment de la réservation.

13. Le terrain

1. Tous les clients peuvent utiliser gratuitement les installations sanitaires, la piscine et les autres installations et activités à (heures fixes) ;
2. Le matériel peut être emprunté gratuitement, qui doit être retourné en bon état immédiatement après utilisation ;
3. Si des dommages sont causés aux biens de Vive la Vie, celle-ci peut facturer des frais pour cela ;
4. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour les douches chaudes. Nous vous demandons de tenir compte les uns des autres et de la rareté de l'eau ;
5. Vive la Vie fournit suffisamment de papier toilette dans les sanitaires communs, à condition qu'il ne soit pas utilisé à mauvais escient ;
6. S'il n'y a plus de papier toilette, il peut être ramassé aux lavabos du grand bâtiment sanitaire.

14. Stationnement et circulation des voitures

14.a. Stationnement et circulation des voitures sans place de parking réservée

1. Toutes les voitures doivent être garées dans la zone de stationnement désignée.
2. La voiture est autorisée à circuler le jour de l'arrivée et du départ au camping pour transporter les affaires. En dehors de ces jours, il n'est pas permis d'utiliser la voiture à cette fin.
3. Le véhicule n'est jamais autorisé sur le site entre 22h30 et 08h00 ;
4. Les visiteurs ne sont jamais autorisés à entrer dans les locaux avec leur véhicule.

14.b. Stationnement et déplacements des voitures avec place de parking réservée

1. Il est demandé que le véhicule circule le moins possible sur le site ;
2. Le véhicule peut être garé le plus près possible de l'hébergement, de la tente ou de la caravane réservée, afin que les autres ne soient pas dérangés ;

3. Il n'est pas permis d'ouvrir et de fermer les portes inutilement.
4. La marche au ralenti de la voiture n'est pas autorisée ;
5. Entre 22h30 et 08h00, il est interdit de conduire le véhicule sur le site. Dans ce cas, le véhicule peut être garé sur le grand parking au début du camping ;
6. Les visiteurs ne sont jamais autorisés à entrer dans les locaux avec leur véhicule.

15. Visiteurs

1. Les visiteurs sont les bienvenus, mais doivent toujours être enregistrés.
2. Un maximum de 2 visiteurs sont les bienvenus par cour, maison nature ou mobil-home ;
3. Les visiteurs ne sont pas autorisés à passer la nuit. Dans ce cas, ils devront réserver une cour ou payer un supplément pour les nuitées ;
4. Les visiteurs paient un montant fixe par jour, à payer à l'arrivée ;
5. Les visiteurs ne sont pas autorisés à visiter pendant plus de 2 jours ;
6. Les visiteurs ne sont pas autorisés à amener des animaux de compagnie ;
7. Sans inscription, les visiteurs seront priés de quitter le site immédiatement ;
8. Les visiteurs ne sont jamais autorisés à entrer sur le site en voiture ou autre véhicule ;
9. Les visiteurs peuvent se garer gratuitement sur le parking situé à l'entrée du camping ;
10. Les visiteurs ne sont pas autorisés à utiliser les installations proposées, sauf autorisation explicite ;

Des conditions et des explications supplémentaires peuvent également être trouvées dans le règlement intérieur, qui peut être téléchargé sur notre site Web et demandé à la réception.

16. Réclamation

Bien sûr, nous espérons que le séjour est à votre goût. Dans le cas peu probable où il y aurait quelque chose de moins agréable, vous pouvez nous le faire savoir. Nous essayons de trouver une solution. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette solution, vous pouvez nous soumettre une réclamation par écrit. Nous les traiterons avec sérieux et vous fournirons toujours une réponse. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez le signaler au Conciliateur de justice. Vous pouvez également nous demander les données.

17. Acceptation des présentes conditions générales

En complétant la réservation, le réservataire accepte tacitement les présentes conditions générales.

Ces conditions entreront en vigueur le 1er mars 2024. Les conditions générales les plus récentes s'appliquent.